

Distr.
GENERALE

A/AC.96/SR.475
3 décembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Quarante-troisième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 475ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 octobre 1992, à 15 heures.

Président : M. LANUS (Argentine)

SOMMAIRE

Débat général (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 15 h 15.

DEBAT GENERAL (point 4 de l'ordre du jour) (A/AC.96/798, A/AC.96/799) (suite)

1. M. OLUSOLA (Organisation de l'unité africaine) dit que, depuis la dernière session du Comité exécutif, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique a augmenté de façon alarmante. L'Afrique détient désormais le record peu enviable de 6 millions de réfugiés et de plus de 12 millions de personnes déplacées. Les causes profondes du problème sont les conflits, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles, dont la sécheresse et la famine, et une évolution défavorable de la situation économique et sociale. M. Olusola espère que les efforts en cours pour déraciner l'apartheid en Afrique du Sud contribueront à y restaurer la paix et la sécurité et à accélérer le retour des exilés d'Afrique australe.

2. La situation des réfugiés en Afrique n'a cessé d'empirer non seulement parce que leur nombre a augmenté, mais aussi parce que l'écart entre leurs besoins et les ressources disponibles pour les satisfaire s'est creusé au cours des années. Les Etats membres de l'OUA ont inlassablement cherché à leur venir en aide, mais ils ont ainsi surexploité leurs capacités d'où un sérieux bouleversement de leurs infrastructures économiques et sociales. Heureusement, la communauté internationale et, en particulier, le HCR ont volontiers participé à l'assistance humanitaire.

3. En Afrique du Nord, la guerre qui se prolonge entre le POLISARIO et le Royaume du Maroc a provoqué l'exode de plus de 169 000 Sahraouis vers l'Algérie voisine. Il faut espérer que le plan ONU/OUA axé sur l'organisation d'un référendum aidera à résoudre la question une fois pour toutes. En ce qui concerne l'Ethiopie, la guerre et la famine qui sévissent en République de Somalie ont fait fuir de ce pays plus de 367 000 réfugiés éthiopiens qui y avaient été installés dans des camps. Ils se trouvent maintenant en Ethiopie, dans la région de l'Ogaden, où ils sont secourus par le Gouvernement éthiopien et la communauté internationale.

4. En Somalie même, la guerre civile a entraîné l'exode massif de réfugiés au Kenya et en Ethiopie. M. Olusola espère que les efforts actuellement faits par l'OUA, l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que par des pays de la sous-région, pour trouver une solution durable au problème porteront leurs fruits. En ce qui concerne l'aide aux victimes en Somalie, l'expérience ayant montré que la sécurité et l'administration efficace des secours exigeaient de grosses dépenses, M. Olusola en appelle à tous les pays africains en détresse qui demandent l'assistance du HCR et de la communauté internationale pour qu'ils fassent le maximum afin que ces dépenses soient réduites.

5. Au Libéria, du fait de la guerre civile, environ 1,2 million d'habitants, sur une population totale de 2,5 millions, sont maintenant réfugiés dans des pays voisins ou personnes déplacées dans leur propre pays. Toutefois, les efforts déployés par les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour résoudre le problème permettent d'espérer un règlement et méritent un soutien international. De même, au Rwanda, des luttes intestines sont à l'origine d'une recrudescence des arrivées

de réfugiés en Tanzanie, en Ouganda, au Zaïre et au Burundi, et du déplacement de milliers de personnes à l'intérieur du pays. Le Groupe récemment créé d'observateurs militaires neutres de l'OUA a contribué à l'instauration d'un cessez-le-feu et au rétablissement de la sécurité.

6. Dans le cas du Burundi, des mesures ont été prises pour faciliter le rapatriement librement consenti de ressortissants de ce pays qui vivaient en exil en tant que réfugiés. Le Gouvernement du Burundi a signé un accord avec celui de la Tanzanie et avec le HCR pour favoriser ce rapatriement et des retours ont déjà eu lieu.

7. En Angola, l'amélioration de la situation qui a suivi le cessez-le-feu conclu entre le gouvernement et l'UNITA a permis à des réfugiés de rentrer et de participer aux élections pluripartites qui ont eu lieu le mois dernier. Au Mozambique, en revanche, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour aboutir à un accord avec le RENAMO, la violence continue de faire d'innocentes victimes, d'où un exode massif de réfugiés, notamment vers le Malawi.

8. Les gouvernements africains sont résolus à éliminer le problème des réfugiés sur le continent, mais il faudrait un partenariat étroit entre eux et la communauté internationale pour relever le défi d'ordre humanitaire que posent les réfugiés. L'OUA ne cesse d'exhorter la communauté internationale à montrer la volonté politique nécessaire et à répondre plus énergiquement aux besoins et aux aspirations des communautés déracinées d'Afrique. Le mandat du Haut Commissaire devrait être étendu à une assistance intersectorielle et transfrontières à tous les nécessiteux d'une même communauté, du genre de l'aide prévue dans la corne de l'Afrique sur les frontières de l'Ethiopie, du Kenya, de la Somalie et du Soudan.

9. M. Olusola note avec gratitude que les sources de financement de l'OUA sont maintenant plus diversifiées, l'une étant, en particulier, le secteur privé japonais. Il invite instamment le HCR à faire appel aux ressources du secteur privé dans les pays membres de l'OUA par le jeu d'une collaboration plus active avec des organisations telles que la Banque africaine de développement. Pour conclure, il demande instamment à tous les Etats membres de l'OUA qui ont annoncé des contributions au HCR d'honorer leurs engagements.

10. M. VILLARROEL (Philippines) rappelle que, comme l'a souligné le Haut Commissaire, l'Asie du Sud-Est a servi de banc d'essai à des mesures novatrices destinées à faire face aux tâches sans précédent qui attendent le HCR. En tant que pays de premier asile, les Philippines ont particulièrement retenu le passage du paragraphe 17 de la Note sur la protection internationale (A/AC.96/799) selon lequel le problème de la protection devient plus compliqué lorsque des personnes relevant de la compétence du HCR ne peuvent être distinguées d'autres groupes nécessiteux et que, dans le cas où des demandes de statut de réfugiés ont été rejetées par les autorités compétentes, et où le HCR estime que les demandeurs ne relèvent pas de sa compétence, le HCR peut, à titre exceptionnel, accorder une assistance limitée pour faciliter le retour. M. Villarroel voudrait savoir si cette politique signifierait une nouvelle compression des activités du HCR en faveur des personnes qui sont réputées non-réfugiées dans les pays de premier asile.

11. S'il est vrai qu'à ce jour plus de 30 000 Vietnamiens ont été rapatriés de leur plein gré dans le cadre du Plan global d'action pour les réfugiés indochinois, beaucoup se trouvent encore cependant dans des pays de premier asile et, comme le représentant de la Thaïlande, M. Villarroel pense qu'il faut faire davantage pour aider ces pays à faire face au problème difficile des non-réfugiés laissés-pour-compte.

12. M. Villarroel se félicite de la déclaration du Haut Commissaire selon laquelle la nouvelle orientation exposée dans la Note sur la protection internationale (A/AC.96/799) n'entraînerait aucune redéfinition du mandat du HCR. Quoi qu'il en soit, ce mandat devrait rester suffisamment flexible pour s'adapter à des circonstances qui évoluent rapidement : le HCR aura souvent à s'acquitter de tâches autres que celles qui lui ont été initialement assignées s'il veut faire face aux cas d'urgence.

13. M. Villarroel approuve aussi les conclusions du Groupe de travail quant à la nécessité d'une coopération interinstitutions plus étroite dans des domaines tels que la surveillance des droits de l'homme, les activités de maintien de la paix, l'aide au développement et l'organisation méthodique des départs. Il pense également que le HCR devrait rechercher le cautionnement exprès du Secrétaire général ou de l'Assemblée générale de l'ONU pour agir quand besoin est. En particulier, il conviendrait de resserrer la coopération dans l'action menée en faveur de femmes et enfants réfugiés, ainsi que dans celle qui concerne les réfugiés et l'environnement.

14. En matière de financement, M. Villarroel note avec satisfaction que les donateurs se sont jusqu'ici montrés généreux et il espère qu'ils continueront à l'être l'année qui vient. Il partage la grave inquiétude du HCR en ce qui concerne la sécurité du personnel et rend hommage aux fonctionnaires qui oeuvrent sur le terrain dans des circonstances extrêmement difficiles. A l'intérieur même du HCR, il se dit convaincu qu'un meilleur équilibre des effectifs du point de vue de la répartition géographique et des sexes leur donnerait plus de flexibilité et permettrait de remplir plus efficacement des tâches nouvelles.

15. M. Villarroel appuie entièrement la stratégie du Haut Commissaire et assure le HCR de la collaboration soutenue du Gouvernement philippin dans la poursuite de ses objectifs humanitaires.

16. M. MORVAY (Hongrie) se déclare d'accord avec la notion de diplomatie préventive dont le Haut Commissaire a tracé les grandes lignes dans son allocution liminaire. Il pense, comme le Groupe de travail sur la protection internationale, que le HCR doit continuer de jouer un rôle préventif en prenant des initiatives pour promouvoir des actions humanitaires, ainsi qu'en apportant son appui aux opérations internationales de rétablissement et de maintien de la paix. Son gouvernement soutient les efforts du Haut Commissaire pour créer des mécanismes efficaces de protection préventive des réfugiés, efforts qui donnent maintenant des résultats en Croatie.

17. L'accroissement récent du nombre de réfugiés un peu partout dans le monde a mis à l'épreuve non seulement la capacité de la communauté internationale d'assurer la sécurité régionale et mondiale, mais aussi celle du HCR de réagir rapidement et efficacement. Au conflit brutal qui sévit dans l'ex-Yougoslavie

et qui est à l'origine de graves violations des droits de l'homme est dû le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées jamais enregistré depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

18. Le peuple hongrois est profondément préoccupé par la situation de la minorité hongroise dans la province serbe de la Voïvodine et autres régions sous contrôle serbe. La politique d'implantation de milliers de réfugiés serbes dans des territoires habités par des populations d'origine hongroise et autres, ce qui revient à changer par la force la composition ethnique de régions entières, peut avoir des conséquences fatales et appelle une réaction immédiate. L'Histoire a plus d'une fois montré que les tentatives de créer des Etats dits "ethniquement purs" engendraient des crimes contre l'humanité.

19. La Hongrie a accueilli entre 1988 et 1990 quelque 50 000 réfugiés, pour la plupart en provenance de Roumanie, et, de surcroît, accorde maintenant une protection temporaire à environ 80 000 personnes venues de l'ex-Yougoslavie. A ce jour, près de 60 000 personnes, dont 35 000 Croates, 20 000 personnes d'origine hongroise et 5 500 Bosniaques, ont été accueillies dans des abris temporaires ou dans des familles hongroises, alors qu'environ 12 500 ont été installées dans des camps de réfugiés. C'est là un énorme fardeau, d'autant que plus les réfugiés restent en Hongrie, moins il y a de chances qu'ils puissent jamais rentrer chez eux. Il est urgent d'augmenter la capacité des centres d'accueil. La Hongrie, qui doit déjà supporter le poids considérable de la transition vers la démocratie politique et l'économie de marché, a le sentiment que la charge supplémentaire que représente l'accueil de réfugiés devrait être partagée avec d'autres Etats, plus développés, ayant une économie saine. Le Gouvernement hongrois est néanmoins résolu à remplir les obligations internationales que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 lui imposent.

20. Alors que la guerre se poursuit en Yougoslavie, le HCR joue un rôle stabilisateur important et le Gouvernement hongrois apprécie vivement son assistance. Il est aussi très reconnaissant aux pays donateurs qui ont apporté un soutien financier. La Hongrie participe, avec la Croatie et le HCR, à une initiative tripartite destinée à préparer un programme organisé de rapatriement librement consenti de réfugiés croates se trouvant actuellement en Hongrie. M. Morvay espère qu'une coopération analogue pourra finalement être établie avec d'autres Etats indépendants de l'ex-Yougoslavie.

21. Le Gouvernement hongrois est en train d'élaborer une législation nouvelle en matière d'asile qui soit conforme à son nouveau statut de démocratie constitutionnelle. Il a l'intention de retirer la réserve de la Hongrie concernant la restriction territoriale formulée lors de son adhésion à la Convention de 1951, mais le processus risque d'être lent. La Hongrie a besoin d'échanger avec d'autres pays des données d'expérience là où il s'agit de réforme législative; il lui faudrait aussi une assistance pour la formation de juristes et M. Morvay lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte à la Hongrie un concours financier à cette fin.

22. Pour ce qui est du conflit dans l'ex-Yougoslavie, la Hongrie aimerait sentir que son fardeau est partagé plus équitablement et qu'elle peut compter sur une aide durable du reste du monde. Il faut absolument que cette aide continue pour qu'elle puisse appliquer à l'égard des réfugiés une politique fondée sur des principes véritablement humanitaires.

23. M. Morvay donne au Comité exécutif l'assurance que son gouvernement continuera d'appuyer les efforts internationaux déployés pour apporter des secours et une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, à la fois dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil. La Hongrie est également disposée à participer à toute initiative conjointe destinée à prévenir de nouveaux exodes massifs.

24. M. ITHETE (Namibie) dit que le problème des réfugiés qui accable les pays africains depuis une vingtaine d'années a maintenant pris des proportions auxquelles beaucoup d'entre eux n'ont plus les moyens de faire face. Le nombre total de réfugiés africains est actuellement supérieur à la population de certains pays africains. Le problème est encore aggravé par la pire sécheresse que le continent ait connue depuis près de 50 ans, surtout dans le sud.

25. Toutefois, certains faits nouveaux sont encourageants, en particulier l'accord de paix récemment signé par le Gouvernement du Mozambique et le RENAMO et le succès des élections en Angola. Ces événements devraient faciliter le retour et la réinstallation, en toute sécurité, des réfugiés dans leurs pays d'origine. En revanche, la situation en Afrique du Sud est explosive et la communauté internationale devrait soutenir au maximum des négociations pacifiques pouvant déboucher sur une solution durable.

26. Dans la corne de l'Afrique, la sécheresse et la famine, aggravées par la guerre civile, ont détruit le tissu social de la Somalie et des problèmes semblables éprouvent les populations de l'Ethiopie, du Soudan et du Mozambique. En Afrique de l'Ouest, plus de 800 000 réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone ont encore besoin de toute l'assistance que la communauté internationale pourra fournir.

27. Les souffrances de plus de 2,6 millions de personnes dans l'ex-Yougoslavie sont déchirantes et la réaction internationale paraît souvent péniblement lente. M. Ithete soutient donc sans réserve la stratégie en six points tracée par le Haut Commissaire dans son allocution liminaire, particulièrement l'intensification des secours d'urgence et le renforcement de la protection.

28. Le Gouvernement namibien a mis en train des procédures destinées à créer des conditions favorables aux demandeurs d'asile et réfugiés éventuels en Namibie conformément aux prescriptions des conventions des Nations Unies et de l'OUA. En avril 1992, la Namibie a accueilli une réunion fructueuse du Comité de coordination de l'OUA sur l'assistance aux réfugiés en Afrique et elle a nommé un conseiller pour les questions concernant les réfugiés qui assurera la liaison avec le HCR et d'autres institutions compétentes. Avec l'assistance du HCR, un centre de réinstallation définitive pour les réfugiés a été ouvert à Osire, sous la direction d'un administrateur résident, et des dispositions ont été prises pour que les réfugiés puissent se faire soigner dans deux hôpitaux voisins. M. Ithete lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide la Namibie à faire face aux besoins des futurs demandeurs d'asile et réfugiés.

29. M. Ithete remercie le Haut Commissaire et son personnel de faire face avec autant d'efficacité à l'énorme tâche qui est la leur. Le Gouvernement namibien s'engage à offrir son soutien et sa coopération dans le combat mené pour résoudre le problème des réfugiés.

30. Mme SAMOYA (Observatrice du Burundi) se déclare convaincue, comme les orateurs qui l'ont précédée, que les programmes de rapatriement librement consenti resteront vains s'ils ne sont pas accompagnés d'une volonté politique de s'attaquer aux causes des afflux de réfugiés. Dans son propre pays, d'où beaucoup s'étaient enfuis à la suite des événements récents, mais qui est aussi un pays d'asile, l'expérience en cours est une gestion politique axée sur la consolidation de l'unité nationale, la démocratisation de la vie politique et le respect des droits de l'homme. Une charte de l'unité nationale adoptée par référendum offre des perspectives raisonnables de paix durable et de sécurité pour tous. Une commission nationale a été chargée d'organiser le retour, l'accueil et la réinsertion des réfugiés burundais. Une nouvelle constitution, adoptée il y a environ six mois, offre une base solide à la démocratisation de la vie politique du pays et des élections sont prévues pour mars 1993. Après avoir ratifié divers instruments internationaux axés sur le respect des droits de l'homme, dont le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, le Gouvernement burundais a récemment créé un centre des droits de l'homme et supprimé les mesures d'exception prises pendant la période récente de troubles ethniques.

31. Depuis la création de la Commission nationale pour les réfugiés, 29 000 des quelque 200 000 personnes qui s'étaient exilées après les événements d'avril 1992 ont été rapatriées de leur plein gré ainsi que 49 500 des 50 000 personnes déplacées à la suite des troubles survenus dans le nord du pays en août 1988 et 35 000 des 40 000 personnes déplacées à la suite des attaques de novembre 1991. L'accord tripartite en faveur des réfugiés burundais vivant en Tanzanie, conclu entre les Gouvernements du Burundi et de la Tanzanie et le HCR, continue à porter ses fruits et Mme Samoya remercie le Gouvernement tanzanien de tout ce qu'il a fait et fait encore pour les réfugiés.

32. En remerciant tous les pays et organisations qui ont contribué à l'effort de rapatriement, le Gouvernement burundais réitère son appel à l'aide pour faire face aux difficultés de tous ordres qui entravent la politique de rapatriement volontaire. Malheureusement, quelques groupuscules hostiles agissant encore à l'intérieur et à l'extérieur du pays font tout pour torpiller cette politique en prêchant la haine ethnique. La communauté internationale peut être certaine que le vœu le plus ardent de la population burundaise est que tous les fils et filles du pays, où qu'ils soient et quelle que soit leur appartenance ethnique, puissent apporter leur contribution à l'édification d'un Burundi uni, démocratique et économiquement prospère.

33. M. KULAWIEC (Observateur de la République fédérative tchèque et slovaque) souligne combien il importe de s'attaquer avant tout aux causes du problème des réfugiés. Les mesures humanitaires prises par la communauté internationale devraient être précédées, chaque fois que c'est possible, d'une action aux niveaux politique, économique et, au besoin, militaire. Des pressions internationales visant à la réalisation d'une paix juste dans les régions de conflit et le rétablissement de normes acceptables des droits de l'homme dans les pays d'origine sont la clé du problème. Si les sanctions politiques et économiques restent sans résultat, en particulier dans le cas de conflits armés, la communauté internationale devrait exiger, peut-être même en recourant à la force, la cessation rapide des hostilités. Le meilleur moyen d'aider des réfugiés éventuels est d'éviter qu'ils aient besoin de chercher

un asile. Une assistance effective de la part des pays développés aux Etats défavorisés qui luttent pour leur progrès social et économique est également recommandable comme moyen de résoudre les problèmes économiques qui sont aussi à l'origine de mouvements migratoires intensifiés.

34. Après avoir rendu hommage à l'oeuvre du HCR et, en particulier, à la coopération entre le HCR et d'autres structures de la communauté internationale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, M. Kulawiec préconise des efforts redoublés pour éliminer le double emploi et rendre plus efficace l'assistance aux réfugiés et aux victimes de conflits comme ceux de l'ex-Yougoslavie. Un moyen de garantir plus d'efficacité serait d'obtenir la plus large participation possible de représentants des Etats Membres des Nations Unies aux activités du HCR. Le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque est disposé, dans les limites de ses possibilités, à aider le HCR notamment sous forme de la participation de spécialistes tchèques et slovaques aux travaux de groupes d'experts dans différentes régions du monde. Il apprécierait aussi une intensification des échanges d'information avec le HCR en ce qui concerne les questions juridiques et la situation dans les pays d'origine et d'asile, une coopération plus étroite à la préparation et à l'exécution des projets de secours aux réfugiés et de coopération médicale et technique, ainsi que des cours spéciaux organisés par le HCR pour améliorer les compétences professionnelles de ses agents qui s'occupent des problèmes de réfugiés.

35. Le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque est d'avis que les organes de l'ONU - pas nécessairement le HCR - devraient jouer un rôle plus actif dans la surveillance des situations qui risquent de déclencher un afflux de réfugiés et prendre des dispositions pour prévenir ce genre de situations et coordonner l'aide internationale aux réfugiés et aux populations dans les régions en cause. C'est pourquoi il est favorable à l'idée de créer un système international d'information et de surveillance. Le conflit yougoslave a révélé que la communauté internationale manquait de la capacité d'intervention voulue pour résoudre ce genre de crises et a mis en lumière la nécessité d'une prévention fondée sur une vision globale de la sécurité qui ne soit pas limitée aux seuls facteurs militaires. De l'avis de M. Kulawiec, des progrès ont été réalisés à cet égard à la récente réunion d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

36. Les principaux obstacles au règlement du problème des réfugiés sont les politiques d'asile restrictives de quelques pays occidentaux et le nombre considérable et toujours croissant de demandeurs d'asile, dont beaucoup sont des migrants économiques. Le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque est d'avis que des politiques d'immigration raisonnables comportant des contingents réduiraient notablement le nombre des demandeurs d'asile et, par conséquent, les épreuves imposées aux réfugiés authentiques. Si un étranger n'a aucune chance d'obtenir un visa d'immigrant, il est tenté de se faire passer pour un réfugié. Un problème nouveau est apparu en Afrique, où la migration est souvent imputable non à des persécutions politiques, mais à la pénurie de denrées alimentaires. La communauté internationale devrait accorder davantage d'attention à ces migrants, car la famine entraîne fréquemment l'instabilité politique, suivie de conflits armés. La coopération internationale au niveau des Etats est aussi très importante pour résoudre les problèmes d'immigration illégale. A cet égard, le Gouvernement de la République tchèque et slovaque est opposé aux tentatives de certains Etats

européens qui cherchent à résoudre leurs problèmes au détriment d'autres Etats. Enfin, M. Kulawiec signale les dangers de la xénophobie et la nécessité de programmes à long terme d'information et d'explications destinés aux populations des pays d'asile. Les effets psychologiques de la concentration de groupes importants de réfugiés dans un même endroit ne doivent pas être négligés, en particulier si cet endroit est lui-même économiquement perturbé. Les personnes dont le statut de réfugié a été reconnu ne devraient pas se regrouper en ghettos dans le pays d'asile, mais essayer de s'intégrer rapidement à leur nouvelle société.

37. M. KOZLOWSKI (Observateur de la Pologne) dit que son gouvernement tient à confirmer sa résolution de remplir les obligations internationales que la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 lui imposent. Le Gouvernement polonais apprécie vivement la façon dont le Haut Commissaire a entrepris de diriger son organisation et interprète sa visite en Pologne comme l'expression de l'intérêt concret que le HCR porte à la situation dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Les conditions propres à la région exigent une compréhension plus profonde des problèmes qui se posent à la Pologne et à ses voisins. D'une part, la Pologne est soumise à des pressions de plus en plus fortes qui voudraient l'amener à accueillir plus de réfugiés afin de protéger les pays d'Europe occidentale contre l'afflux d'immigrants en provenance de l'Est et du Sud, en d'autres termes, à cesser d'être uniquement un pays de transit. D'autre part, la majorité des réfugiés qui entrent en Pologne ne considèrent toujours pas ce pays comme un pays de destination. Le phénomène tient donc, en quelque sorte, non pas à la provenance des réfugiés, mais à leur destination. A ce propos, M. Kozlowski apprécie vivement le rôle actif joué par les représentants du HCR dans la détermination du statut de réfugié.

38. Il partage entièrement l'avis de l'orateur qui l'a précédé en faveur de la plus large participation possible des représentants des Etats Membres des Nations Unies aux activités du HCR. Mais il ne pense pas seulement aux représentants de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Hongrie et de la Pologne. La situation dans les pays de l'ex-Union soviétique exige un engagement plus intense des représentants et experts de ces pays aux travaux du HCR. Suivre la situation des réfugiés dans ces pays sans la présence de représentants de cette partie de l'Europe apparaît totalement dépourvu de sens. Dans les efforts déployés pour augmenter le nombre des signataires de la Convention de 1951, une coopération étroite avec les nouvelles démocraties d'Europe orientale est essentielle.

39. Les événements dramatiques qui se déroulent dans l'ex-Yougoslavie, en particulier en Bosnie et en Herzégovine suscitent de grandes inquiétudes en Pologne. La politique de nettoyage ethnique y est catégoriquement condamnée. La mission de M. Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, dans la région a été attentivement suivie par l'opinion publique polonaise. Le Gouvernement polonais a le sentiment qu'une mise en oeuvre prompte et précise d'au moins quelques-unes des recommandations de M. Mazowiecki empêcherait la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie de se dégrader encore. La deuxième mission, qui devrait commencer prochainement, marquera une étape importante vers une réaction concertée de la communauté internationale à la crise. Dans ce sens,

M. Kozlowski souligne que son gouvernement est tout disposé à venir en aide aux réfugiés de guerre, en particulier aux enfants, en provenance de l'ex-Yougoslavie, et il rappelle la déclaration officielle faite à ce sujet par le Premier Ministre, Mme Suchocka. Pour conclure, M. Kozlowski dit que la Pologne est prête à participer à des mesures conjointes destinées à prévenir de nouveaux exodes massifs de réfugiés.

40. M. BALOI (Observateur du Mozambique) exprime la gratitude du peuple et du gouvernement de son pays aux peuples et organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales représentés au Comité exécutif, pour leur assistance au Mozambique. Des remerciements sont tout spécialement dus aux pays voisins qui, malgré leurs propres difficultés économiques, ont généreusement offert un refuge à des citoyens mozambicains. M. Baloi s'honore d'être le premier membre de son gouvernement à annoncer, devant une instance telle que le Comité exécutif, la conclusion d'un accord de paix après deux années de négociations ardues.

41. Le cessez-le-feu au Mozambique est porteur d'espoir et de joie, mais aussi d'incertitude et d'appréhension. Dans des conditions normales, le rapatriement signifie d'ordinaire le passage d'une situation difficile à des circonstances meilleures. Le cas du Mozambique fait malheureusement exception à cette règle : les réfugiés rapatriés passeront de conditions assez favorables à des conditions plus précaires. Ils rentreront dans des régions complètement dévastées par la guerre et par la pire des sécheresses enregistrée de mémoire d'homme. Pleinement conscient de cette réalité, le Gouvernement du Mozambique a élaboré une stratégie de reconstruction nationale comprenant une phase d'urgence, une phase de reconstruction et une phase de développement. On ne saurait actuellement parler d'un plan de développement au Mozambique en raison des millions de personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La première place va donc à la phase d'urgence, qui recouvre des activités destinées à assurer la réinsertion et la stabilisation des populations déplacées et rapatriées, ainsi que du personnel militaire démobilisé.

42. Avec la participation directe des autorités des provinces et des districts dans les zones d'installation de réfugiés dans les pays voisins, le Gouvernement du Mozambique a dressé un inventaire des besoins essentiels pour la première phase de reconstruction nationale et, en particulier, a entrepris de repérer des sites pour des centres d'accueil et de transit, des zones de réinstallation correspondant aux régions d'origine des réfugiés et des sites de construction et de remise en état de puits et de forages pour l'approvisionnement en eau, ainsi que pour la construction d'écoles et de dispensaires. Le plan traite aussi des questions de répartition des terres et de distribution de semences et d'outils. Le travail a commencé avant le cessez-le-feu, avec pour principal objectif les régions dont la plupart des réfugiés, notamment ceux qui se trouvaient au Malawi, étaient originaires. Malheureusement, les conditions de sécurité étant très précaires, une petite partie seulement des travaux préparatoires a pu être achevée.

43. Si des dispositions ne sont pas prises immédiatement pour accélérer le rapatriement, y compris la mise en place des conditions indispensables à l'accueil et à la réinstallation des réfugiés, il y a lieu de craindre une catastrophe humaine de grande envergure. L'idée que nombre de réfugiés resteront dans les camps, même après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu,

pour voir comment la situation évolue au Mozambique avant de décider de rentrer, est, de l'avis de M. Baloi, non seulement irréaliste, mais encore dangereuse, car elle pourrait inciter à s'abstenir d'agir d'urgence sur le terrain. Il est beaucoup plus vraisemblable que les réfugiés rentreront spontanément dès qu'ils auront le sentiment que la sécurité ne pose plus de problème. La toute première rencontre entre le Président du Mozambique et le dirigeant du RENAMO a été suivie du retour spontané de 14 000 réfugiés dans la seule province de Tete. Pour éviter le pire, le Conseil norvégien pour les réfugiés parraine actuellement des équipes chargées de promouvoir le retour organisé de réfugiés qui se trouvent dans des camps au Malawi et au Zimbabwe.

44. Le Gouvernement du Mozambique est vivement désireux de savoir quel rôle le HCR se propose de jouer, en particulier dans la phase décisive de reconstruction nationale. L'opération de rapatriement doit comprendre des mesures concrètes pour garantir la sécurité et sauvegarder la dignité des rapatriés. Aujourd'hui, le pays est dévasté. Des millions de personnes ont été déplacées ou sont devenues des réfugiés. Des millions d'hommes formés exclusivement à faire la guerre devront être recyclés au profit d'activités visant à reconstruire le pays, faute de quoi l'accord de paix restera lettre morte. Le Mozambique n'a pas les moyens, à lui seul, de mener à bien cette tâche et a encore besoin de l'appui et de l'aide de la communauté internationale. Le Gouvernement du Mozambique s'engage à déployer pour la reconstruction pacifique et la réconciliation de la nation mozambicaine tout entière autant d'ardeur, de dévouement et de détermination qu'il en a mis pour atteindre son objectif d'un accord de paix.

45. M. BAKHMIN (Observateur de la Fédération de Russie) dit que l'effondrement des structures d'Etat centralisées dans l'ex-Union soviétique s'est accompagné de conflits armés prolongés, contraires aux intérêts de nombreux Etats. Plus graves encore sont les souffrances de vastes groupes de population et de nations entières, dont certains en Europe, qui semblaient à l'abri de calamités sociales de grande ampleur. En tant qu'organisation humanitaire universelle de premier plan, c'est au HCR que revient la lourde tâche d'atténuer les conséquences des conflits sociaux en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et ailleurs. La délégation de la Fédération de Russie se félicite des efforts du Haut-Commissaire pour faire face à ces situations et rechercher des solutions stratégiques aux problèmes qui découlent de l'afflux massif de réfugiés. La Fédération de Russie fait de son mieux pour l'aider, malgré ses propres difficultés économiques et sociales : elle a accueilli 200 enfants en provenance des zones de combat de l'ex-Yougoslavie; des avions russes participent à l'évacuation de réfugiés et au transport d'approvisionnements et un nouveau convoi humanitaire est en formation sur le territoire russe.

46. La Fédération de Russie n'a pas elle non plus été épargnée par les tragédies. Elle a accueilli environ un million de personnes, beaucoup étant des enfants et des handicapés, contraints de quitter leurs foyers pour diverses raisons, dont des conflits armés en Arménie, en Azerbaïdjan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan, en Moldavie et dans d'autres Républiques de l'ancienne Union soviétique. Environ 30 000 personnes par mois arrivent dans les régions du centre et du sud du pays et la situation empire. Il n'y existe pour ainsi dire aucune structure d'accueil; un service fédéral centralisé des migrations a été créé il y a deux mois seulement, par décret présidentiel, avec mission de déterminer le statut des réfugiés et des personnes déplacées

et d'assurer leur sauvegarde. D'autres mesures, à la fois d'urgence et à long terme, sont en préparation, les principaux projets se situant dans les régions de Krasnodar et de Stavropol en Russie centrale. Pour le deuxième semestre 1992, le Gouvernement russe a ouvert un budget d'environ 3 milliards de roubles à cette fin. L'exécution des programmes est compliquée par l'absence de base juridique, mais deux projets de lois - rédigés avec la participation du HCR et évalués par des experts internationaux - qui ont trait au statut des réfugiés et des personnes déplacées et aux garanties les concernant ont été adoptés en première lecture par le Soviet suprême.

47. La situation en Russie ne ressemble à aucune autre. Il y a les problèmes bien connus des préjugés locaux, du financement, de l'administration, de l'hébergement, des vivres et des médicaments, mais la nature même des problèmes et leur ampleur exigent des solutions qui ne relèvent pas de la pratique quotidienne des organisations humanitaires internationales. La Fédération de Russie aurait beaucoup de mal à faire face seule à ces problèmes et serait reconnaissante à tous les pays et à toutes les organisations de leur concours éventuel, y compris, peut-être, sous forme d'une mission d'évaluation.

48. Les cas de demandeurs d'asile peuvent paraître moins importants, mais leur nombre dans la Fédération de Russie a augmenté pendant l'année écoulée : l'asile a été sollicité par la voie diplomatique pour 450 Iraquiens, 520 Ethiopiens, 230 Somalis et autres demandeurs de diverses nationalités. Par ailleurs, le nombre de réfugiés afghans est évalué à environ 20 000. La législation nationale qui permettra de déterminer le statut de ces personnes est encore en cours d'élaboration, mais il y a lieu de considérer qu'elles relèvent du HCR conformément à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, ainsi qu'aux décisions pertinentes du Haut Commissaire.

49. Les problèmes qui se posent dans des territoires de l'ex-Union soviétique sont de nature à déclencher de nouvelles migrations vers les pays d'asile européens traditionnels, ce qui risque d'y accentuer les tensions sociales et de compliquer l'oeuvre de stabilisation politique. Certes, les ressources potentielles de la Russie sont immenses mais les problèmes actuels dépassent les capacités nationales ou régionales. La Fédération de Russie continuera cependant d'observer les principes de la coopération humanitaire internationale. Elle s'apprête à adhérer à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. Elle a aussi décidé d'accueillir un bureau du HCR à Moscou.

50. La délégation de la Fédération de Russie se félicite une nouvelle fois du travail du Haut Commissaire et du rôle du HCR et espère que les requêtes qu'elle a formulées seront examinées avec compréhension.

51. M. NDISALE (Observateur du Malawi) dit que la visite du Haut Commissaire au Malawi en février 1992 témoigne de sa constante sollicitude pour le sort des réfugiés au Malawi et qu'elle a pu y observer leur situation et la charge qui en résulte pour le pays d'accueil. Le Malawi ne pourrait pas faire face au problème des réfugiés sur son territoire sans le soutien du HCR et de la communauté des donateurs auxquels sa délégation exprime ses remerciements sincères.

52. Les événements des deux dernières années, notamment les progrès accomplis vers une solution pacifique à la guerre civile au Mozambique, avaient fait espérer que certaines des causes des exodes massifs pourraient être atténuées. Tel a généralement été le cas, mais certaines situations, à Sarajevo et en Somalie, par exemple, ont empiré. Assurément, aucune solution immédiate n'est en vue pour beaucoup de réfugiés se trouvant dans des pays en voie de développement et l'on assiste à de nouveaux mouvements massifs de réfugiés, provoqués surtout par des conflits, la pauvreté et le sous-développement. La recherche de solutions durables devrait être axée sur ces problèmes et sur les besoins de développement des pays d'origine aussi bien que des pays d'asile.

53. Au Malawi, le problème des réfugiés devient plus aigu. Le nombre de réfugiés mozambicains est passé de 960 000 en 1991 à plus d'un million en août 1992. Les coûts qui en résultent pour l'économie ont atteint un point critique. Les atteintes à l'environnement et la surcharge ainsi imposée aux écoles primaires, aux hôpitaux, au réseau routier et aux ressources en eau sont énormes. Les camps de réfugiés débordent et les régions d'accueil ne peuvent en accueillir davantage sans risque de surpeuplement au détriment des populations locales. Par ailleurs, le Malawi, comme le reste de l'Afrique australe, pâtit de la pire des sécheresses enregistrée de mémoire d'homme. Près de 6,1 millions de Malawiens manquent de vivres parce que les récoltes ont été mauvaises et ils sont victimes d'épidémies causées par la pénurie d'eau potable. Le manque de médicaments et de moyens financiers pour couvrir les frais de transport des vivres de secours engendre d'autres problèmes graves.

54. M. Ndisale récapitule les besoins de secours, les engagements de fonds et les déficits au 30 septembre 1992 : pour le maïs, le déficit actuel est de 242 552 tonnes (98 626 000 dollars des Etats-Unis); pour les transports intérieurs, 28 300 000 dollars; pour la santé et la nutrition, 30 900 000 dollars; pour l'approvisionnement en eau et la remise en état des puits artésiens, 8 400 000 dollars. De sérieuses carences existent aussi en matière de stockage des fournitures de secours et de denrées alimentaires d'appoint telles que légumineuses et huile végétale. Il faut donc manifester intensifier l'aide pour répondre aux besoins des réfugiés et pour financer les dépenses renouvelables et les investissements qui permettront d'en compenser les répercussions sur l'économie. M. Ndisale espère donc sincèrement que les donateurs continueront non seulement de prêter leur concours, mais l'augmenteront.

55. A cet égard, le Malawi soutient sans réserve les efforts du Haut Commissaire pour favoriser le rapatriement librement consenti. Le Malawi n'a cessé de suivre une politique de contacts diplomatiques entre les parties au conflit au Mozambique et a contribué à promouvoir une série de réunions historiques entre elles. La signature de l'accord de paix non seulement améliorera les perspectives de rapatriement volontaire, mais aussi, en ouvrant la route la plus courte du Malawi vers la mer, facilitera le transport et en réduira le coût, allégeant d'autant la pression subie par l'économie.

56. Le rapatriement librement consenti est certes un noble objectif, mais l'expérience a montré que des conditions appropriées étaient essentielles. Comme il l'a indiqué au Comité exécutif à sa quarante-deuxième session, le Malawi, membre de la Commission tripartite sur le rapatriement librement consenti, a procédé à des essais de rapatriement volontaire et quelques réfugiés se sont fait inscrire en vue de leur retour. La Commission tripartite avait repéré des régions propices à cette fin, mais elles ont été dévastées par la guerre et manquent des infrastructures de base nécessaires à des opérations continues de rapatriement librement consenti. Bien que la Commission tripartite ait décidé que le rapatriement volontaire, suspendu en avril 1992, devrait recommencer en mai, aucun rapatriement n'a eu lieu. En fait, les combats entre factions ayant repris, 52 000 nouveaux réfugiés sont entrés au Malawi au cours des trois derniers mois. Le Malawi ne dispose pas des ressources additionnelles requises pour s'occuper d'eux et lance un appel aux donateurs pour qu'ils contribuent à éviter une crise grave.

57. Le Gouvernement du Malawi coopère activement avec la communauté internationale à la recherche d'une solution durable au problème des réfugiés et, en juin 1992, a accueilli une conférence internationale sur le pays de premier asile et l'aide au développement. La conférence a notamment recommandé que la communauté des donateurs accroisse son aide au développement et son aide humanitaire; que des dispositions soient prises pour garantir la sécurité et sauvegarder la dignité des rapatriés; que les donateurs accordent un soutien suffisant au rapatriement librement consenti. A cet égard, M. Ndisale se félicite de l'engagement personnel dont le Haut Commissaire a fait preuve en favorisant la coopération avec les donateurs en vue d'obtenir un concours financier accru.

58. Le Gouvernement du Malawi reste fermement déterminé à aider les réfugiés, mais le pays ne peut indéfiniment supporter les dépenses invisibles et les sacrifices qu'entraîne pour lui l'accueil d'un nombre excessif de réfugiés. Il ne faut laisser passer aucune possibilité de rapatriement de Mozambicains réfugiés au Malawi. La délégation du Malawi, tout en remerciant sincèrement le HCR et la communauté des donateurs de leur soutien continu, souligne la nécessité de moyens financiers plus importants pour faire face aux besoins d'urgence de la population croissante de réfugiés et pour remédier au préjudice subi par l'économie du pays. La reconstruction des infrastructures et la mise en place d'équipements de base sont indispensables pour rendre possibles le rapatriement volontaire et une solution durable du problème.

59. M. VAERNO (Norvège) fait observer que le Comité exécutif se réunit à un moment où le HCR doit répondre à des sollicitations sans précédent. Les espoirs et les attentes que la fin de la guerre froide avait fait naître ont disparu devant de nouvelles urgences caractérisées par des luttes ethniques et la désagrégation de la société civile, qui ont déclenché de nouveaux afflux de réfugiés et d'autres déplacements de population à l'intérieur des pays. Dans de nombreux cas, la violence extrême des conflits a fortement compromis les activités de protection et d'assistance. Ces circonstances critiques nouvelles et complexes exigent une réaction efficace du système des Nations Unies, vers lequel le monde se tourne de plus en plus. Les ressources disponibles sont limitées, même si quelques pays, fermement attachés au principe de la péréquation des charges, ont continué à verser au HCR des contributions substantielles.

60. Un nouveau partenariat, dont le Haut Commissaire a souligné la nécessité devrait être la clé de la stratégie de l'ONU et de la communauté mondiale pour faire face plus concrètement aux besoins nouveaux. Mais l'action humanitaire ne saurait, à elle seule, résoudre les problèmes sous-jacents, qui eux appellent une action politique. Le HCR a beaucoup contribué aux efforts déployés à l'échelle mondiale par le système des Nations Unies pour faire face aux urgences humanitaires; le monde entier reconnaît le dévouement et le pragmatisme avec lesquels le Haut Commissaire et son personnel relèvent les nouveaux défis.

61. La stratégie élaborée par le Haut Commissaire en 1991 se révèle un cadre de plus en plus approprié à l'action internationale, du fait de l'importance qu'elle attache à une meilleure intervention d'urgence, à la recherche intensifiée de solutions durables et de mesures préventives. La Norvège soutient cette triple orientation ainsi que les efforts accomplis pour jouer un rôle catalyseur par rapport aux autres organes du système des Nations Unies et aux partenaires extérieurs.

62. L'action d'urgence et les mécanismes de capacité opérationnelle recommandés par le Comité exécutif à sa quarante-deuxième session se sont avérés nécessaires. Il faut espérer qu'il sera possible de surmonter les difficultés que comporte l'utilisation à plein rendement des capacités internes d'intervention d'urgence et le recrutement de personnel, mais, étant donné l'ampleur des opérations d'urgence, le HCR devrait rechercher, plus que jamais, des ressources extérieures pour des arrangements d'alerte. La délégation norvégienne n'entend nullement critiquer le travail du personnel du HCR, mais elle recommanderait que les modes de détachement de personnel établis par voie d'accords avec les Conseils pour les réfugiés norvégien et danois servent de modèles, car il y a manifestement lieu d'étoffer et de soutenir le personnel permanent au niveau opérationnel.

63. La Norvège se félicite des relations étroites de travail entre le HCR et le Département des affaires humanitaires nouvellement établi. L'institutionnalisation du regroupement des appels dans le cadre des Nations Unies est désormais une mesure initiale importante en cas d'intervention dans des situations d'urgence complexes (corne de l'Afrique et Somalie, sécheresse en Afrique australe et tragédie de l'ex-Yougoslavie), ainsi que pour des opérations de rapatriement à grande échelle comme celles du Cambodge et de l'Afghanistan. Toutefois, pour que le système fonctionne à plein, il faut mieux définir les rôles et établir des organismes directeurs. Il convient aussi de déterminer la répartition des tâches entre, d'un côté le Département des affaires humanitaires et, de l'autre, le HCR, l'UNICEF, le PAM et autres parties. De même, la contribution potentielle d'organisations non gouvernementales devrait entrer en ligne de compte dans les plans opérationnels et d'urgence.

64. La recherche de solutions durables au problème des réfugiés est au coeur même du mandat du HCR. La communauté mondiale doit saisir les possibilités de rapatriement à grande échelle; le HCR pourrait y jouer un rôle déterminant en mobilisant les efforts au niveau international et garantir un rapatriement sûr par sa présence et son contrôle. La Norvège soutient énergiquement le principe d'une allocation générale pour les opérations de rapatriement dans le cadre du Programme général proposé pour 1993. Les problèmes complexes posés par

le manque d'infrastructure, le décalage entre les secours et le développement et la nécessité d'assurer la protection après de longs conflits exigent une démarche globale. Un autre obstacle est celui du déminage, tâche pour laquelle la responsabilité au niveau des institutions reste malheureusement floue.

65. Des idées novatrices, comme celle des Projets à impact rapide, sont très utiles et il serait bon que le HCR élabore des modèles spécifiquement axés sur l'enchaînement opérations d'urgence-aide au développement. La délégation norvégienne attend avec intérêt le suivi de ces questions dans le cadre du PNUD et du Conseil économique et social et elle espère que le Haut Commissaire tiendra le Comité exécutif au courant de l'application des directives communes ayant trait à l'aide aux réfugiés et au développement approuvées dans le courant de l'année par le Comité administratif de coordination.

66. En ce qui concerne le rapatriement de réfugiés mozambicains, le HCR s'est attelé à la préparation d'un programme intégré auquel l'ONU et les gouvernements devraient d'urgence accorder leur soutien. Le Gouvernement norvégien, qui, avec le HCR, d'autres institutions des Nations Unies, le Gouvernement mozambicain et des organisations non gouvernementales, a activement participé à la préparation d'un plan régional, se réjouit de la signature de l'accord de paix et a pris note de la déclaration faite par l'observateur du Mozambique à la séance en cours.

67. Les fonctions de protection restent un élément fondamental du mandat du HCR. Elles sont régies par un cadre juridique complexe, dont la Convention de 1951 et le Protocole de 1967, complété par des arrangements régionaux, dont la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et la Convention de l'OUA applicable aux réfugiés. Le droit des réfugiés doit toutefois s'inscrire dans un cadre comprenant le droit humanitaire et les droits de l'homme; d'autre part, l'action internationale devrait se fonder sur des politiques nationales cohérentes et les principes de la solidarité internationale et de la péréquation des charges. Les activités en faveur des réfugiés devraient être plus étroitement rattachées aux efforts de l'ONU en faveur de la paix, des droits de l'homme, du développement et d'un environnement meilleur et être focalisées non seulement sur les symptômes, mais aussi sur les causes fondamentales.

68. A l'heure actuelle, les réfugiés ne représentent qu'une partie des demandeurs d'asile. Les procédures d'asile sont mises à rude épreuve, ce qui complique la situation pour les pays d'accueil et pour les personnes qui fuient leur pays en raison de conflits, de persécutions et autres violations des droits de l'homme.

69. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays restent un sujet de préoccupation pour la Norvège, qui invite instamment le HCR à continuer de leur assurer assistance et protection lorsqu'il en est sollicité. Des garanties internationales rigoureuses, sous forme de dispositions législatives concertées, s'imposent; les travaux en cours à la Commission des droits de l'homme et les conclusions de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme seront d'une grande importance à cet égard.

70. La délégation norvégienne rend hommage au HCR pour les travaux du Groupe de travail sur la protection internationale. La Note sur la protection internationale (A/AC.96/799) met au premier plan avec raison la responsabilité des Etats, la prévention (y compris la protection au niveau national) et la protection temporaire. Cette dernière notion compte beaucoup quand il s'agit de faire concorder les tendances évolutives de la politique internationale et les efforts du HCR. La Norvège ne manquera pas de participer aux débats qui auront lieu sur ce sujet et sur les questions connexes évoquées dans la Note, à toutes fins de renforcer la stratégie du Haut Commissaire dans le cadre du mandat et des compétences du HCR.

71. M. Vaerno réaffirme le soutien de la Norvège à l'action résolue menée par le Haut Commissaire en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie et se félicite de la manière dont le Haut Commissaire organise le suivi de la Réunion internationale sur l'aide humanitaire aux victimes du conflit dans l'ex-Yougoslavie et de la Conférence internationale de Londres sur l'ex-Yougoslavie. La Norvège continuera d'appuyer énergiquement le HCR dans son action humanitaire, en général, et dans son rôle de chef de file dans l'ex-Yougoslavie, en particulier; elle a pris note de l'appel spécial lancé la veille par le Haut Commissaire, en faveur de l'accueil temporaire d'anciens prisonniers provenant de cette région et son gouvernement a décidé de prendre part à cette opération d'urgence.

72. M. AL-KADHI (Observateur de l'Iraq) dit que la session en cours du Comité exécutif se déroule à un moment où des conflits ethniques et armés ont entraîné le monde au seuil d'un avenir incertain, qui se caractérise par une instabilité persistante malgré la fin du conflit idéologique. Les affrontements ethniques ont provoqué des exodes massifs de réfugiés, comme l'atteste le cas de l'ex-Yougoslavie, et le HCR doit maintenant faire face à de nouvelles obligations et à de nouvelles charges. L'élaboration de plans d'urgence permettant de réagir aux brusques afflux de réfugiés s'impose pour que le HCR soit à la hauteur de sa mission.

73. La délégation iraquienne se félicite des efforts déployés par le Haut Commissaire et espère que ses propositions constructives se matérialiseront, tâche qui nécessitera une coopération renforcée de toutes les parties en cause. La délégation souligne aussi combien il importe de s'attaquer aux causes profondes des déplacements de population, abstraction faite de toute considération politique et propagandiste et d'éliminer les obstacles auxquels le HCR se heurte dans l'exécution de sa tâche.

74. A la Réunion internationale sur l'aide humanitaire aux victimes du conflit dans l'ex-Yougoslavie, en juillet 1992, le Haut Commissaire a mentionné les immenses souffrances que les sanctions économiques pouvaient causer si elles s'appliquaient aux denrées alimentaires et aux médicaments. Cette considération vaut tout particulièrement pour l'Iraq. Les pays occidentaux ont refusé d'exclure les denrées alimentaires et les médicaments de l'embargo économique imposé à l'Iraq et de libérer des fonds pour l'achat de ces produits. Ils ont gelé les avoirs que l'Iraq avait placés dans des banques occidentales afin de se procurer des denrées alimentaires et des médicaments. Par l'intermédiaire de son Comité exécutif, le HCR devrait explicitement demander qu'il soit mis fin à l'embargo pour alléger les souffrances du peuple iraquien évoquées dans de nombreux rapports indépendants.

75. Plus rien ne justifie légalement l'embargo, dont l'objectif évident, et avoué, est de provoquer un changement de régime politique en Iraq. M. Al-Kadhi demande au Comité exécutif de prendre clairement position sur l'embargo qui est la cause directe des souffrances du peuple iraquien. L'Iraq n'a pas besoin de cadeau et, dans d'autres circonstances, pourrait même apporter une aide humanitaire à d'autres Etats, comme il l'a fait autrefois. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a déclaré devant l'Assemblée générale que l'Iraq était prêt à exporter du pétrole pour 4 milliards de dollars et à consacrer 5 % des recettes de ces exportations à des secours en Somalie, en Bosnie, en Herzégovine et en Palestine.

76. Lorsque l'ONU a entrepris des actions de secours humanitaire, avec des ressources limitées, en avril 1991, son objectif était d'alléger les souffrances causées par la guerre du Golfe. Celui des puissances hostiles est d'exploiter la situation pour s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq, avant toute préoccupation humanitaire.

77. La délégation iraquienne a écouté avec intérêt les observations formulées par la délégation du Royaume-Uni au nom de la Communauté économique européenne au sujet de la situation dans le nord de l'Iraq. Le raisonnement de la délégation du Royaume-Uni s'inscrit dans le droit fil de la politique négative des pays occidentaux à l'égard de l'Iraq. La communauté internationale sait parfaitement que le nord de l'Iraq n'est plus sous le contrôle du Gouvernement iraquien, mais sous celui des puissances occidentales qui devraient assumer la responsabilité de la situation qui y règne. L'attention a été appelée aussi sur la situation précaire dans le sud du pays, mais, en fait, les conditions sont difficiles sur tout le territoire iraquien du fait de l'embargo. Le Gouvernement iraquien n'épargne aucun effort pour alléger les souffrances, mais c'est la levée de l'embargo économique qui résoudra les problèmes du peuple iraquien et fera que l'Iraq n'aura plus besoin d'aide. Les règles du droit humanitaire international ont été absolument transgressées en Iraq par quelques puissances qui ont contraint la communauté internationale, dans son ensemble, à assumer la responsabilité de régler des problèmes qu'elles seules ont créés.

78. Le HCR a décidé de réduire ses activités en Iraq et de transférer progressivement ses responsabilités à d'autres institutions. Toutefois, il a encore un rôle à jouer pour faciliter le rapatriement des Iraquiens réfugiés dans des pays voisins. En d'autres temps, l'Iraq a prêté son concours à toutes les institutions et organisations non gouvernementales à vocation humanitaire et, en particulier, au HCR et au CICR. Il est prêt à continuer de collaborer avec le HCR pour en atteindre les objectifs humanitaires, libre d'ingérence dans ses affaires intérieures et d'atteinte à sa souveraineté.

79. M. de SA BARBUDA (Brésil) dit que l'abondante documentation remise au Comité exécutif et, en particulier, la Note sur la protection internationale (A/AC.96/799) seront une base solide pour les débats de la session en cours. Le Brésil partage les inquiétudes exprimées par le Haut Commissaire au sujet des tendances qui apparaissent en cette période d'après-guerre froide, alors que, à côté de signes annonciateurs d'une atmosphère nouvelle de paix, de sécurité et de coopération, des facteurs de destabilisation surgissent dans différentes parties du monde.

80. L'instabilité politique, la violence, le séparatisme ethnique et les conflits armés internes rendent encore bien plus complexe la situation des réfugiés et, s'ajoutant à la récession économique qui creuse l'écart entre pays en développement et pays développés, contribuent à accentuer non seulement les flux de réfugiés, mais aussi le surpeuplement, l'extrême pauvreté et les violations des droits de l'homme, phénomènes qui sont autant de nouveaux défis pour le HCR.

81. Le document intitulé "Présentation générale des activités du HCR pour 1991-1992" (A/AC.96/798) donne des exemples éloquentes du sort des réfugiés à travers le monde. L'ampleur et la portée des problèmes de réfugiés en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie justifient la plus profonde inquiétude et des efforts redoublés, bien que ce ne soit malheureusement pas les seules situations d'urgence qui appellent une réaction humanitaire immédiate de la communauté internationale et du HCR. La deuxième partie de la Présentation générale expose toute une gamme de situations où le Haut Commissaire doit jouer un rôle clé dans la protection des réfugiés et la recherche de solutions durables.

82. Le Brésil observe avec satisfaction qu'il est largement admis que les compétences du HCR s'étendent à des personnes contraintes de quitter leur pays qui peuvent ne pas relever de la Convention de 1951 ou du Protocole de 1967. De l'avis du Brésil, la compétence du HCR devrait s'étendre aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dans tous les cas où la communauté internationale le juge approprié, et les dispositions pertinentes de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés pourraient donner des directives utiles à cet égard. Le droit d'asile étant un principe fondamental de la protection des réfugiés, le HCR devrait continuer à favoriser la détermination, dans les plus brefs délais, du statut de réfugié sur une base individuelle, bien que, dans les cas d'arrivées massives, lorsque les dispositions de la Convention de 1951 et du protocole de 1967 semblent inapplicables, la détermination puisse être collective pour l'ensemble d'un groupe. Les déplacements de grande envergure et le séjour prolongé des réfugiés risquent d'aggraver les difficultés socio-économiques dans les pays d'asile, mais la non-discrimination et le droit d'être traité selon des normes humanitaires fondamentales devraient être garantis à chaque réfugié ou demandeur d'asile.

83. Entre autres solutions envisagées par le HCR pour les groupes qui ne relèvent pas de la Convention ou du Protocole, la notion de protection temporaire a été suggérée comme pouvant remplacer le droit d'asile en cas d'arrivées massives. Puisque l'asile lui-même est considéré comme une solution temporaire en attendant que disparaissent les circonstances qui ont justifié le statut de réfugié, il serait nécessaire de préciser encore les objectifs et les éléments conceptuels de la protection temporaire, parfois associée à la notion de rapatriement sûr. Avant de mettre en oeuvre un mode quelconque de rapatriement forcé, il conviendrait de définir des critères objectifs pour déterminer si les exigences de sécurité ont été pleinement satisfaites. C'est aussi avec la plus grande prudence qu'il faudrait appliquer les clauses de cessation de prise en charge et s'assurer que les réfugiés ne sont pas refoulés vers des pays dangereux pour eux ou empêchés de rester dans un pays d'asile où ils ont des liens sociaux et économiques.

84. A l'évidence, la notion nouvelle de "pays de rapatriement sûr" jouerait largement au détriment des réfugiés en cause et il vaudrait mieux encourager le rapatriement librement consenti comme la meilleure des solutions durables. En Amérique centrale, les rapatriés sont désormais plus nombreux que les réfugiés grâce à la réussite du programme de rapatriement exécuté dans le cadre de la CIREFCA.

85. La Note sur la protection internationale traite aussi de la prévention, qui pourrait englober l'alerte avancée, la diplomatie préventive, la promotion des droits de l'homme et le développement social et économique. La délégation brésilienne est favorable à l'idée de développer ce genre de moyens et rappelle au Comité exécutif que la plupart des exodes de réfugiés proviennent de pays en développement dont l'économie est durement frappée par la récession. De surcroît, la plupart des mouvements migratoires s'effectuent vers d'autres pays en développement, eux-mêmes à peine en mesure de les recevoir sans solidarité et partage des charges au niveau international. Si l'on considère dans son ensemble l'interdépendance du développement, des migrations, des flux de réfugiés et des questions d'environnement, le développement apparaît comme la meilleure mesure préventive contre les cas d'afflux massifs.

86. La diplomatie préventive pourrait aussi jouer un rôle important dans les stratégies futures du HCR pour promouvoir les secours humanitaires et pour soutenir les activités de rétablissement et de maintien de la paix du Secrétaire général. Les flux de réfugiés étant fréquemment la conséquence de violations largement répandues des droits de l'homme, M. de Sa Barbuda préconise la coopération entre le HCR et le Centre pour les droits de l'homme, qui permettrait au HCR d'améliorer sa capacité d'alerte avancée en ayant accès aux données pertinentes dont dispose l'appareil de l'ONU s'occupant des droits de l'homme. Il pense, comme le Haut Commissaire, qu'il faut aborder avec prudence la question de zones de sécurité à l'intérieur des pays d'origine et souligne que la décision de créer ces zones devrait être prise par la communauté internationale de la façon la plus démocratique qui soit, par exemple par l'Assemblée générale elle-même. Enfin, il espère que le Comité exécutif arrivera à un consensus sur ces questions importantes afin d'améliorer et de mieux coordonner la réponse du HCR aux besoins des 17 millions de réfugiés qui existent dans le monde, dont 80 % sont des femmes et des enfants qui demandent encore plus de protection, ainsi qu'il a été reconnu dans la sage décision de désigner des coordonnateurs confirmés pour s'occuper d'eux.

87. M. DEMEKSA (Ethiopie) dit que, pendant l'année écoulée depuis la quarante-deuxième session du Comité exécutif, des événements politiques extrêmement importants en Ethiopie ont consolidé les fondations de la paix, de la démocratie et du progrès. Une atmosphère politique pluripartite salubre s'est trouvée créée, des élections locales viennent de se terminer, les fondements d'une démocratie multipartite s'affermissent de jour en jour et le pays jouit d'une stabilité jusqu'alors inconnue. Le gouvernement transitoire a adopté une nouvelle politique de libéralisation qui a pour but d'intensifier la privatisation, de mettre en place une économie de marché et d'offrir des conditions attrayantes aux investisseurs nationaux et étrangers.

88. Ces événements encourageants ont été toutefois largement masqués par l'arrivée et la diffusion de sécheresses et de famines récurrentes qui ont laissé au moins huit millions d'habitants presque totalement tributaires de secours. Ce nombre s'augmente encore des milliers de personnes déplacées par des conflits locaux et du nombre considérable de familles de soldats démobilisés prises en charge. Par ailleurs, l'Éthiopie accueille plus d'un demi-million de réfugiés somalis et quelque 17 000 Soudanais, auxquels s'ajoutent de plus petits groupes de réfugiés d'autres pays africains voisins ou éloignés. La situation a été encore aggravée par le retour d'environ 450 000 personnes dans les régions de Borena et de l'Ogaden à la suite de l'intensification de la guerre civile en Somalie au début de 1991.

89. Ces circonstances ont exigé du Gouvernement éthiopien, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, des efforts intenses et inlassables. La Commission gouvernementale de secours et de réinsertion a efficacement mobilisé et administré des secours d'urgence en faveur des populations éprouvées par la sécheresse et des personnes déplacées localement. Les réfugiés ont bénéficié de soins et entretien sous les auspices du HCR et il a été possible de distribuer quelques vivres aux rapatriés en provenance de Somalie et de leur verser des subsides pour le transport jusqu'à leurs zones de réinsertion.

90. Naturellement, les prestations de secours d'urgence et d'aide à la réinsertion ont été insuffisantes, du point de vue aussi bien qualitatif que quantitatif, du fait, en particulier, du manque de ressources. Dans l'ensemble, il n'a pas été possible d'atteindre ne fût-ce qu'un équilibre raisonnable entre les besoins et l'aide fournie.

91. Le Gouvernement éthiopien, les institutions compétentes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales participantes sont convenus d'une intervention intersectorielle dans laquelle ils mettent en commun leurs ressources pour apporter une assistance collective à toutes les populations nécessiteuses, sans discrimination. Plusieurs mois se sont écoulés depuis le lancement de l'opération à titre ponctuel dans les régions de Borena et de l'Ogaden où la situation est la plus critique. Malheureusement, les organismes participant à l'exécution de l'opération n'ont pas tous, à ce jour, prêté un concours aussi tangible et satisfaisant que celui du HCR, dont la participation concrète est digne d'éloges. L'opération en est encore au stade expérimental et exige de toute évidence, un degré très élevé de coordination et le maintien de liaisons étroites entre les secours et la réinsertion si on veut qu'elle ait une valeur durable.

92. Un examen attentif des circonstances qui entourent la situation des réfugiés somalis révèle qu'ils sont entrés en Éthiopie en bien plus grand nombre que les statistiques officielles ne l'indiquent. Même s'ils restent en dehors des bilans officiels, ils sont actuellement dispersés sur tout le territoire. Récemment, le gouvernement en collaboration avec le Bureau de liaison régional du HCR, a entrepris d'enregistrer et de classer ces réfugiés et de les persuader de se rendre dans des camps où ils pourraient recevoir des secours et des permis de résidence ou de transit, le cas échéant. M. Demeksa souligne que son pays est résolu à faire en sorte que l'enregistrement soit effectué de manière à sauvegarder la dignité des réfugiés et soit finalement conforme à leurs meilleurs intérêts.

93. Dans l'ensemble, la situation des réfugiés et des rapatriés est indéniablement misérable, le manque d'équipements de base (abris, vêtements, eau potable) faisant qu'il est difficile de leur assurer ne serait-ce qu'un niveau de subsistance minimal acceptable. Comme il fallait s'y attendre, l'impact de la charge que les réfugiés représentent est profondément ressenti en Ethiopie; malgré le concours de la communauté internationale, le fardeau est devenu trop lourd et exige toute l'attention et un appui concret des gouvernements donateurs et des institutions internationales de développement. Le Gouvernement éthiopien est plus que jamais convaincu que l'aide aux réfugiés et aux rapatriés, pour avoir un sens, doit maintenir un rapport étroit entre les secours et la réinsertion. Les 450 000 réfugiés éthiopiens qui sont rentrés de Somalie sont arrivés quasiment ou totalement démunis et dans un état de misère extrême dans des régions périphériques où même les infrastructures et les ressources les plus élémentaires font défaut. Leur situation a rapidement pris une tournure critique à laquelle il n'a pas encore été possible de remédier complètement. La mobilisation et l'octroi d'une assistance valable à la réintégration des rapatriés en Ethiopie sont de la plus grande urgence. De plus, l'Ethiopie s'attend à recevoir encore très prochainement 160 000 Ethiopiens réfugiés au Soudan. Une tournée de reconnaissance a déjà été effectuée par une mission interinstitutionnelle pour évaluer la situation dans les zones de réintégration prévues et des pourparlers préliminaires ont commencé avec le HCR à Khartoum et avec les autorités soudanaises pour faciliter l'exécution du plan de rapatriement, qui devrait débiter en janvier 1993.

94. La réintégration et la réadaptation effectives des rapatriés sont une tâche aussi formidable que complexe qui exige d'énormes ressources, bien supérieures aux moyens d'un quelconque organisme international ou national. Le problème, dans son ensemble, exige une action intersectorielle et multidisciplinaire concertée avec la participation d'institutions spécialisées de la famille des Nations Unies, de ministères sectoriels du gouvernement, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, assortie d'une redéfinition des rôles qui mette l'accent sur le passage systématique des secours (dont ont besoin au moins 10 millions de personnes en Ethiopie) au développement.

95. M. Demeksa remercie le HCR, les gouvernements donateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de l'assistance qu'ils ont fournie et, au nom de sa délégation, formule l'espoir et la ferme conviction que le HCR et la communauté internationale des donateurs, dans son ensemble, donneront un élan nouveau à leur aide afin de promouvoir des objectifs humanitaires universellement reconnus.

La séance est levée à 18 h 15.